

A St Just le 23 février 2024.

Accord temps de travail : DouceMENT, mais surement !

DS SMITH ST JUST
ON N'EN PEUT PLUS D'ATTENDRE!!...



Une nouvelle réunion sur l'accord temps de travail s'est tenue le jeudi 22 février 2024. La première partie de la réunion a été dédiée à des simulations sur la rémunération. Dans l'hypothèse où l'usine arriverait à 120Mm², la **CGT DS Smith St Just** ne peut que constater que la rémunération serait maintenue, **encore faut-il que la charge soit au rendez-vous, ce qui est loin d'être le cas.** Pour ce qui est

de l'ICRTT, la direction compterait le remplacer en garantissant le montant. Quant à faire confiance à la direction, il en est hors de question pour le moment.

Concernant les régimes de travail :

- La journée : 2 postes de 8h et 3 postes de 7h, soit 37h semaines. 1h payée en HS et 1h qui se traduirait en 6 RTT annuelle moins la journée de solidarité. Possibilité aussi d'accumuler 7h maxi à prendre au fur et à mesure (crédit renouvelable dans le temps).
- 2X8 : 6h-13h du matin et 13h-21h d'après-midi (non figé à ce jour). Cela générerait **5** RTT annuelles moins la journée de solidarité.
- 3X8 : plus de vendredi de nuit (sauf besoin du service) avec 5 RTT moins la journée de solidarité. Suppression de la prime de poste (prime de nuit) pour la remplacer par des majorations de nuit, dernière proposition de la direction 18%, la **CGT DS Smith St Just revendique 23%**.

L'ensemble des salarié.es posté.es percevrait un panier jour (la proposition est de 2,50€ par poste) ainsi qu'une prime de continuité de 1,30€ brut, la **CGT DS Smith St Just** revendique 4€.

La direction souhaite mettre en place un compteur d'heure où les 40 premières heures seraient à sa disposition, réduire les délais de prévenance pour changer d'équipe par exemple etc... La **CGT DS Smith St Just** n'accepte pas que les salarié.es qui font des heures ne puissent en bénéficier mensuellement, quant au délai de prévenance, les salarié.es ont une vie de famille.



Il reste des points bloquant comme le temps de pause à la MO2 (**pour ces salarié.es, c'est la double peine**), les 28 jours de congés payés, la journée à la maintenance en lieu et place du 4X8, les 9 ex-RRED que beaucoup se font tout en partie payer (environ 84€/mois), la **CGT DS Smith S^t Just** revendique l'intégration de cette somme dans le salaire.

Contrairement à ce qu'avance la direction, la **CGT DS Smith S^t Just** a porté des revendications et a joué le jeu de la négociation. Cependant, **il semblerait que nous n'aillons pas les bons interlocuteurs en face**. En effet, la direction doit maintenant **demande l'autorisation au siège pour fixer une nouvelle réunion** et revenir vers la **CGT DS Smith S^t Just** avec de nouvelles propositions.

La **CGT DS Smith S^t Just** attend donc une nouvelle date de réunion et exige de négocier avec **les bons interlocuteurs ayant un pouvoir de décision, donc le siège !**

La CGT DS Smith S^t Just.

